



Editorial

Covid: solidarité, et ensuite?



Après plus d'une année de restrictions, la progression des vaccinations promet la sortie du tunnel Covid.

A une crise majeure, nos institutions ont répondu avec une solidarité sans précédent, débouchant sur des prestations sanitaires inédites comme la gratuité des tests et des vaccins. Des ambulances supplémentaires ont aussi été mobilisées, sans parler de l'augmentation du nombre de lits hospitaliers en soins aigus. Pour l'économie, des aides massives ont été débloquées. Les entreprises autant que les travailleuses et les travailleurs ont reçu de nombreux soutiens dans leur traversée du désert, comme les prêts Covid, l'extension des indemnités pour réduction de l'horaire de travail – les fameuses RHT – ou encore l'aide au paiement des loyers commerciaux.

Notre Commune a répondu à des besoins concrets sans faire double emploi avec les efforts fédéraux et cantonaux. Pendant le premier confinement, le personnel communal a, par exemple, participé à la désinfection des lieux médicalisés ou aux livraisons à domicile. Lors de la trêve estivale, les efforts publicitaires des cafés et restaurants ont été soutenus. La clientèle ainsi retrouvée bénéficie à toute la région.

Le 26 avril 2021, le Conseil général votait le principe d'un plan de relance communal pour l'après-Covid. Une première démarche est déjà organisée. Imaginée de concert avec les cafetiers et restaurateurs – une branche particulièrement touchée – elle incitera la population de Val-de-Ruz à retrouver les établissements publics. D'autres pistes sont étudiées par le Conseil communal et seront appliquées en temps voulu.

On ne peut pas ignorer le coût de ces interventions pour les finances communales avec un budget 2021 largement déficitaire. Pourtant, il est indispensable de ne pas couper les vivres à notre tissu économique, sous peine d'étouffer la reprise qui s'annonce.

Plus que jamais, il faut persister dans une solidarité intelligente: les pouvoirs publics doivent tenir le cap et jouer leur rôle dans la relance. Les sacrifices financiers consentis sont un investissement pour la prospérité commune.

Roby Tschopp, conseiller communal

Art-en-Vue

Du samedi 12 juin au dimanche 31 octobre 2021, la seconde édition du festival Art-en-Vue invite les visiteurs à explorer à pied les paysages singuliers de La Vue-des-Alpes le long de deux parcours d'une distance de cinq et sept kilomètres. Accessible en tout temps au départ du parking de La Vue-des-Alpes, *Art-en-Vue: Dialogue avec le paysage* propose au visiteur une nouvelle expérience en pleine nature dans un dialogue original entre création artistique et littérature. Elle est le fruit d'une collaboration entre le Parc régional Chasseral, la Commune et les artistes, ainsi que de nombreux partenaires, propriétaires, agriculteurs, associations et citoyens, participant chacun à leur manière à la réalisation de ce festival.

Installations monumentales, littérature et land art

Cette exposition en plein air invite à la découverte des paysages des hauts du Val-de-Ruz à travers le regard de l'artiste Emmanuel Dupasquier, dit Paxon, qui a imaginé pour l'occasion 13 installations monumentales. Toutes plus originales les unes que les autres, elles sont inspirées de l'œuvre littéraire de l'écrivain vaudruzien Jean-Paul Zimmermann et de sa vision des paysages de son enfance.

Des silhouettes originales, par le créateur de land art Ruben Pensa, mèneront les visiteurs le long des deux sentiers. Elles porteront également les écrits de Jean-Paul Zimmermann ainsi que les témoignages des habitants du lieu, inspirés par l'œuvre de l'écrivain né à Cernier à la fin du XIX^e siècle.

Un atelier d'écriture

Plusieurs manifestations ouvertes au public jalonnent cette deuxième édition. En collaboration avec l'Université de Neuchâtel, le Parc régional Chasseral donne la possibilité aux habitants de la région de participer de manière créative au festival. Nathalie Vuillemin, professeure de littérature à l'Université de Neuchâtel, animera ainsi «Ecrire la Vue», un atelier d'écriture les 11 et 12 juin, durant une journée et demie. Les textes produits par les participants seront intégrés à l'exposition. L'inscription est obligatoire auprès de Samuel Torche (samuel.torche@parchasseral.ch ou 032 942 39 49). Des informations complémentaires sont disponibles sur parchasseral.ch/artenvue.



Mises à l'enquête

En application de l'article 105 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, la prolongation de la zone réservée des Geneveys-sur-Coffrane et la modification partielle de la zone réservée de Val-de-Ruz sont mises à l'enquête publique.

Les dossiers peuvent être consultés auprès de l'administration de l'urbanisme, rue Chs-L'Eplattenier 1, aux Geneveys-sur-Coffrane, du 21 mai 2021 au 21 juin 2021.

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal durant la mise à l'enquête publique, soit **jusqu'au 21 juin 2021**.

Boîtes aux lettres publiques

La Poste suisse communique qu'à partir du 30 mai 2021, les horaires de levée des boîtes aux lettres publiques de la commune de Val-de-Ruz subiront des modifications.

Selon les principes appliqués, chaque localité qui dispose aujourd'hui d'une boîte aux lettres publique vidée après 16h00 continuera de bénéficier d'au moins une levée après 16h00. De même, chaque localité dans laquelle une levée est effectuée le week-end devrait continuer de jouir de ce service au moins le samedi.

Le détail des nouveaux horaires peut être consulté sur le site internet, rubrique *Administration/Services communaux/Développement économique et territorial/Boîtes aux lettres publiques* ou demandé dans sa version papier par téléphone auprès de la chancellerie au 032 886 56 00 ou à commune.val-de-ruz@ne.ch.

Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 apprenti employé de commerce (F/H), titulaire d'une maturité gymnasiale (apprentissage en 18 mois), pour la rentrée d'août 2021;
- 1 responsable d'exploitation et garde-bain des piscines (F/H), à 80-100%, dès le 1^{er} janvier 2022 ou à discuter.

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courriel à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Le chiffre du mois 34,98

C'est le taux de participation de l'électorat vaudruzien au vote sur l'élection au Conseil d'Etat neuchâtelois du dimanche 9 mai 2021.

Le 18 avril, lors du premier tour et pour l'élection du Grand Conseil, 36.09% des électeurs de Val-de-Ruz s'étaient mobilisés.

Helsana Trails

La Commune accueille les amoureux du sport et de la nature. Découvrez trois parcours mesurés cheminant à travers la forêt communale et offrant une vue imprenable sur le Val-de-Ruz.

Point de départ: Dombresson, bas du Sapet.

- Parcours 1: 3,7 km;
- Parcours 2: 6,2 km;
- Parcours 3: 13,6 km.

Avec l'application gratuite Helsana Trails, retrouvez les parcours sur votre smartphone. Elle sert à la fois d'aide à la navigation, de planificateur et de coach.



Erratum

Malgré toute l'attention avec laquelle les informations sont recueillies et mises à jour, deux erreurs se sont glissées dans la brochure d'informations communales 2021-2024, distribuée début avril dans tous les ménages de Val-de-Ruz.

Au chapitre «adresses utiles», rubrique «ostéopathes», les coordonnées de feu Pierre Matthey n'ont pas lieu d'être et à la rubrique «autres adresses santé», il manque les coordonnées des infirmières indépendantes à domicile du Val-de-Ruz: avenue de la Gare 2, 2208 Les Hauts-Geneveys, tél. 079 417 33 41, fax 032 852 00 25, courriels iivdr@bluewin.ch ou iivdr@curacasa-hin.ch.

Cet erratum, complet et en format papier, sera inséré dans les brochures encore à distribuer.

Bibliothèques et ludothèques

A Fontainemelon, la bibliothèque poursuit sa mue!

Le catalogage informatique de la section jeunesse de la bibliothèque publique communale aura nécessité 11 mois de travail. Il permet maintenant le prêt informatique qui a été mis en service le 28 avril 2021. Les codes-barres remplacent progressivement les fiches cartonnées.

Après inscription sur le site internet de la bibliothèque, chaque usager dispose de son compte-lecteur où l'historique de ses prêts est accessible en tout temps. Dans le catalogue, la fonction «prolonger» est d'ores et déjà disponible. Il est ainsi possible d'allonger le temps de tout emprunt, à l'exception des nouvelles acquisitions et des mangas. La fonction «réserver» sera mise à disposition ultérieurement.

L'inscription et le prêt sont gratuits. La durée du prêt est de 28 jours, sauf pour les revues (15 jours). Chaque lecteur peut emprunter jusqu'à six ouvrages. Le règlement des bibliothèques publiques communales est disponible sur le site internet communal (recueil systématique) et peut être consulté en bibliothèque.

Une page internet est également accessible sur le site communal, rubrique *Administration/Infrastructures/Bibliothèques*. Vous pouvez aussi nous joindre par mail à biblio.val-de-ruz@ne.ch ou par téléphone au 032 886 56 17.

Au plaisir de vous accueillir parmi les livres.

Horaires des bibliothèques communales publiques:

Site de Fontainemelon (rue de Bellevue 3, pavillon scolaire de l'école enfantine)

- section jeunesse: lundi et jeudi de 15h00 à 17h30, mercredi de 14h00 à 17h30;
- section adultes: lundi de 18h00 à 20h00, jeudi de 13h30 à 15h30.

Site des Geneveys-sur-Coffrane (rue de la Rinche 10, collège)

- section jeunesse: jeudi de 15h15 à 17h00;
- section adultes: jeudi de 19h00 à 20h00.

La ludothèque la Colombine à Fontainemelon (rue de Bellevue 3, pavillon scolaire de l'école enfantine) est ouverte les lundis et jeudis de 15h00 à 17h30, ainsi que le samedi de 09h30 à 11h30.

Trier c'est valorisant

Pour un recyclage optimal, les déchets d'aluminium et de fer-blanc (tôle d'acier recouverte d'étain) sont collectés séparément des déchets de ferraille. Pour cela, des conteneurs avec presse sont à disposition dans chaque éco-point. Un tri bien réalisé augmente la qualité du recyclage et diminue les coûts.

Déchets en aluminium admis:

- boîtes vides, canettes, tubes alimentaires, barquettes vides, couvercles de yogurt et desserts, aérosols de soins corporels, papiers en aluminium;
- autres emballages en aluminium portant le logo du recyclage.



Déchets en fer-blanc admis:

- boîtes de conserves rincées sans étiquettes, couvercle en fer-blanc;
- autres emballages en fer-blanc portant le logo du recyclage.



Pour diminuer les frais de transport, il est important d'écraser les boîtes pour en réduire le volume.

Les bombes de sprays vides (produits toxiques), les poêles ou casseroles, les vis ou similaires, la petite ferraille, etc. sont à déposer dans la benne «ferraille» à la déchèterie.

Les emballages composés de plusieurs matières (alu, plastique, autre) comme les emballages de café, thé, beurre, sauces, potage, purée, sachets pour nourriture d'animaux, berlingots, etc. doivent être mis dans un sac à ordures taxé.

